

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le vendredi dix avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le jeudi deux avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de Blavet Bellevue Océan Communauté en Merlevenez en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à Joël Dupuy
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Elodie Le Floch
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Alain Gueguen
MERLEVEZ	SEGUIN	Sébastien	Absent
	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
NOSTANG	LE CALVE	Ludovic	Présent
	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
PLOUHINEC	GUYONVARCH	David	Présent
	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELIN	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	A donné pouvoir à Line Million
SAINTE-HELENE	LE MARC	Martine	Présente
	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 22 Représentés : 7 Votants : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Yves THIEC

31. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Village de Remoulin

Rapporteur : Stephane SANCHEZ

Le compte financier unique provisoire 2025 pour le budget Village de Remoulin est le suivant :

	Pour 2025	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	— 26 272,53	- 22 930,99
Excédent d'investissement	41 546,57	170 397,77
Excédent total	15 274,04	147 416,78

De manière à combler le déficit, le Conseil communautaire a voté en décembre 2023 une augmentation des tarifs progressives en 2025 et 2027.

M. Sanchez précise que les augmentations de tarifs devraient permettre d'arriver à un faible excédent, mais qui ne permettra pas de financer tous les investissements. Il faudra sans doute réfléchir à diversifier les locations et avoir plus de séminaires d'entreprises. La commission Tourisme travaillera sur le sujet.

Après délibérations, les Élus présents et représentés décident :

D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le 14 avril 2026 ;
- Sa publication électronique le 14 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 13 avril 2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT

**Pour la Présidente
et par délégation**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.